



Solution des associations faîtières pour garantir les rentes

En ouverture des débats parlementaires sur la réforme de la prévoyance vieillesse, l'Union patronale suisse et economiesuisse présentent une alternative pour maintenir le niveau des rentes actuelles. L'âge de référence de 65 ans pour les femmes comme pour les hommes y joue un rôle central car il permet de balancer les mesures côté dépenses et côté recettes. Viser un grand excédent de recettes comme le fait le Conseil fédéral serait fatal à la croissance.

L'Union patronale suisse et economiesuisse veulent garantir le niveau actuel des rentes moyennant un relèvement proportionné de l'âge de la retraite et un financement additionnel modéré. Les deux associations faîtières présentent une voie différente de celle engagée par le Conseil fédéral, qui affirme que sa réforme axée sur les recettes est la seule valable. Pourtant, le financement additionnel se doit d'être modéré si l'on ne veut pas que les surcharges étouffent l'économie et la société. Si les œuvres sociales de notre pays fonctionnent aussi bien, c'est grâce notamment à la croissance soutenue des dernières décennies. Tout ralentissement de la croissance ne ferait qu'aggraver le problème imminent de financement de la prévoyance vieillesse.

Les deux associations faîtières demandent donc d'équilibrer les mesures de réforme (cf. encadré). L'âge de référence fixé à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes joue un rôle clé à cet égard. En plus de prolonger le financement par les cotisations, cette mesure permet aussi de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre disponible en Suisse, amortissant la pénurie de personnel qualifié due à l'évolution démographique et neutralisant la menace de fléchissement

conjoncturel.

La solution proposée par l'Union patronale suisse et economiesuisse présente encore d'autres avantages. Elle divise en tranches digestes le projet titanesque du Conseil fédéral et elle est un rempart contre les hausses d'impôts par anticipation ou un relèvement précipité de l'âge de la retraite. De plus, elle est équitable, en permettant au peuple de se prononcer sur des idées cohérentes. À l'opposé, le projet fédéral mise tout sur le même cheval. Avec son arrangement des plus composites, il risque pourtant gros. Les énormes coûts supplémentaires à eux seuls laissent prévoir un échec dans les urnes.

La balle est désormais dans le camp du Parlement, qui doit assumer sa responsabilité politique et re-cadrer le projet dans l'esprit des associations faîtières. L'Union patronale suisse et economiesuisse soumettent en tout cas une solution de rechange pour maintenir le niveau des rentes actuelles.

Rentes garanties grâce à des proportions digestes et des priorités claires

Les milieux économiques exigent de diviser la réforme en deux projets clés distincts: Projet 1

Fixation de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes, couplée au relèvement maximal du taux de TVA de 0,6 point de pourcentage.

Abaissement à 6,0 pour cent du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle, avec mesures de compensation (pas d'extension des prestations) pour garantir le niveau actuel des rentes.

Projet 2, avec règle de stabilisation pour l'AVS:

Volet 1: si le financement des rentes devient critique, le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre des mesures de stabilisation.

Volet 2: si leur entreprise échoue, un automatisme se déclenche pour relever progressivement l'âge de référence de 24 mois au plus et, conjointement, augmenter le taux de TVA de 0,4 pour cent au plus.

Le texte complet de la solution élaborée par l'Union patronale et economiesuisse peut être téléchargé sur les sites web suivants: www.arbeitgeber.ch et www.economiesuisse.ch.